



Formulaire de demande "prêt de matériel"

A nous envoyer dûment complété, 15 jours avant votre activité.

Le demandeur garant (prénom, nom)

Introduit la demande pour l'association
Dénomination exacte

Adresse complète

Code postal..... Localité.....

Personne de contact

Téléphone..... GSM.....

Fax E-mail.....

Dénomination de l'activité

Qui aura lieu le (date et heure)

À (lieu précis).....

Période de prêt souhaitée : duau.....

- Enlèvement par vos soins **OU**
- Transport par le Centre Culturel

Intervention du régisseur : OUI - NON

Date et horaire de l'intervention

- Montage son
- Montage éclairage
- Montage panneaux d'exposition
- Mise en place de matériel de projection
- Montage de décors, effets spéciaux
- Mise en place gradin/replis gradins
- Régie de spectacle (son et éclairage)

Location de matériel

| Ref | Matériel | Quantité disponible | Quantité demandée | Caution (pièce) | Location (par pièce) | Montant à assurer (pièce) |
|-------|---|---------------------|-------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------|
| EL001 | Coffret CEE 63 amp. Triphasé 380 V | 1 | | 500 € | 80 € / WE | 1000 € |
| EL002 | Coffret CEE 32 amp. Mono | 3 | | 250 € | 25 € / WE | 450 € |
| EC001 | Quartz 150 w | 20 | | 15 € | 0.60 € / jour | 2 € / pce |
| AU002 | Console de mixage Soundcraft | 1 | | 250 € | 20 € / jour | 500 € |
| AU003 | Monitor amplifiés Sandvoice 100 W | 2 | | 250 € | 25 € / jour | 600 € |
| AU004 | Micro Shure SM 58 | 4 | | 55 € | 7 € / jour | 110 € |
| AU006 | Pied micro | 4 | | 10 € | 2 € / jour | 48 € |
| AU007 | Lecteur CD Teac | 1 | | 80 € | 20 € / jour | 170 € |
| AU009 | Ampli Yamaha | 1 | | 250 € | 30 € / jour | 500 € |
| AU011 | Enceinte PS12 | 2 | | 220 € | 20 € / jour | 450 € |
| EX001 | Grille caddie avec attache | 10 | | 150 € | 2 € / jour | 400 € |
| EX002 | Panneau blanc | 70 | | 5 € | 2 € / jour | 15 € |
| EX003 | Pied complet pour panneau | 55 | | Inclus avec les panneaux | | |
| EX004 | Demi-pied pour panneau | 30 | | Inclus avec les panneaux | | |
| | Intervention régisseur (semaine) | | | | 65 € (4 h) | |
| | Intervention régisseur (samedi) | | | | 95 € (4 h) | |
| | Intervention régisseur (dim. et fériés) | | | | 125 € (4 h) | |
| | Transport par le Centre culturel | | | | 20 € | |

Notes : _____

En cas d'agrément de cette demande, je m'engage à respecter les conditions de prêt figurant en annexe dont je déclare avoir pris connaissance et y adhérer.

Date et signature



Bon de livraison

Rue Charles Moncousin, 26 - 4520 Wanze
Tel (085) 21 39 02 - Fax (085) 21 30 86

B O N D E L I V R A I S O N

N°..... du

Commande du

Association

Adresse

Code postal Localité.....

| Matériel | Quantité | Prix de location |
|-------------------------|----------|------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Transport | | |
| Prestation du régisseur | | |
| Total | | |

| Enlèvement - Livraison | Restitution |
|--|--|
| Le A | Le A |
| Remarques | Remarques |
| Caution: Reçu la somme de | Caution: Reçu la somme de |
| | |
| Signatures L'emprunteur Pour le Centre culturel | Signatures L'emprunteur Pour le Centre culturel |



Règlement - conditions de prêt

Art. 1

La demande doit être adressée par écrit au Centre Culturel minimum 15 jours avant la date de l'activité au moyen du formulaire prévu à cet effet. Celui-ci peut être obtenu sur simple demande.

Ce document sera complété et signé par l'emprunteur.

Toute information manquante sur ce formulaire exposera le demandeur à voir sa demande refusée.

Toute demande introduite en dehors des délais fixés sera traitée suivant nos disponibilités.

Art. 2

Si les conditions précitées sont remplies, pour autant que le matériel désiré soit disponible et que le planning des réservations le permette, le Centre Culturel contactera le demandeur afin de planifier l'enlèvement ou la livraison, précisant notamment le matériel et les quantités accordées ainsi que la période de location.

Article 3

Aux dates et heures convenues, l'emprunteur se présentera au Centre Culturel.

L'emprunteur vérifie si le matériel délivré est en bon état, si les quantités fournies correspondent aux indications figurant sur le bon de livraison et y appose sa signature. L'emprunteur est également tenu de fournir la preuve écrite qu'il a souscrit une assurance couvrant les dégâts éventuellement occasionnés au matériel emprunté.

Une caution est exigée pour tout emprunt de matériel; celle-ci sera rendue à l'emprunteur dès la restitution du matériel, pour autant que celui-ci soit toujours en parfait état de fonctionnement et de propreté.

L'emprunteur est censé connaître le mode d'utilisation du matériel loué.

Tout matériel qui n'est pas retiré à la date fixée est automatiquement remis à la disposition du Centre Culturel.

Article 4

Aux dates et heures fixées convenues, l'emprunteur se présente au Centre Culturel pour y ramener le matériel. Celui-ci est vérifié par l'agent du Centre Culturel en présence de l'emprunteur. Les différences éventuelles par rapport au bon de livraison sont consignées sur ce dernier. La signature du cadre «restitution» met fin à la location. Le montant de la location sera ensuite facturé à l'emprunteur.

Article 5

La responsabilité de l'utilisateur et de l'association dont il dépend est engagée de manière solidaire dès le retrait du matériel et jusqu'à sa restitution et sa vérification par l'agent du Centre Culturel. Le matériel est et demeure la propriété insaisissable du Centre Culturel et toute cession de matériel à un tiers est strictement interdite, sauf autorisation expresse.

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel «en bon père de famille» et à le restituer au terme convenu en parfait état de fonctionnement et de propreté. Il est interdit d'apporter au matériel une modification quelconque.

Les réparations et les pièces manquantes sont à charge de l'emprunteur. Les réparations sont effectuées par l'entremise du Centre Culturel.

En cas de non-restitution du matériel, le Centre Culturel réclamera la contre-valeur du matériel neuf.

L'emprunteur exonère expressément le Centre Culturel de toute responsabilité en cas de dommage ou d'accident survenant à lui-même ou à des tiers à la suite du transport ou de l'utilisation du matériel prêté.

Article 6

Le transport et la manutention du matériel incombent à l'emprunteur qui doit prévoir un nombre suffisant de personnes et un véhicule approprié.

Les véhicules doivent être propres. En outre, ils seront complètement fermés (tôlés)

Dans le cas où ces dispositions ne seraient pas observées, le Centre Culturel pourra refuser l'enlèvement ou la restitution du matériel.